

NOTE DE PRESENTATION SYNTHÉTIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Ville de TRITH SAINT LEGER

Pour l'exercice 2022 :

Nous avons réalisé en DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **En opérations réelles 17 637 253.71 € dont :**

5 264 271.27 € en charges générales qui comprend les achats de fournitures, eau, l'électricité, chauffage, l'entretien des bâtiments, du matériel, des espaces verts et les activités en direction des personnes âgées, la jeunesse - petite enfance, la culture, le sport, les fêtes, l'environnement, la communication

10 582 352.20 € en charges de personnel

1 067 869.18 € en charges de gestion courante dont participations intercommunales (Comité des Âges du pays trithois), les subventions aux associations, les indemnités des élus

69 770 € pour les intérêts d'emprunts et les ICNE

37 530.06 € pour les charges exceptionnelles telles que les bourses communales, les livres et tablettes de fin d'année scolaire.

615 461 € en atténuation de produits dont :

la contribution au FPIC (fonds de péréquation des communes et intercommunalités) pour 57 365 € et la participation au redressement fiscal pour 558 096 €)

- **En opérations d'ordre 284 450.51 €**

Dont 251 601.47 € pour les dotations aux amortissements, et 32 849.04 d'opérations d'ordre liées aux cessions.

Nous avons réalisé en RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **En opérations réelles 20 641 932.53 € dont**

16 303 863.63 € en impôts et taxes : 2 728 424 € en fiscalité directe (Taxes foncières bâties, foncières non bâties), et 13 099 383.22 € en dotation de compensation de la CAPH, mais aussi de la dotation de solidarité, du FNGIR, taxe sur les pylônes, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur l'électricité, les emplacements publicitaires, et les mutations (ex : changement d'enseignes) pour 476 056.41 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-059-215906033-20230406-2023_0406_7

1 220 463.66 € en produits des services DONT cantine, centres aérés, culture, péri- scolaires et sports pour 498 153€, des concessions pour 3 252.21 €, 5 935.33 € en redevance d'occupation du domaine public, 425 425.39 € en remboursement de mise à disposition de personnel médiathèque par la CAPH, 67 604.76 € de contribution aux charges de fonctionnement de la Médiathèque par la CAPH, 220 001.27 € pour la mise à disposition de personnel communal (CCAS de TRITH SAINT LEGER, Association ATIS) et de refacturation diverse.

453 016.57 € en atténuation de charges : ristournes, remboursement sur rémunérations de personnel (indemnités journalières...). Cette année, 19 600 € ont été obtenus en remboursement de la prime inflation et 11 321 € pour le recensement.

2 544 987.60 € en dotation et participations, dont aide de la CAF en direction de la jeunesse (77 166€), du FIPH (2 558 €), aide sur achat de matériel pour 500€, aide du département pour l'utilisation de la salle des sports Eugène Philippe par le collège (12 355 €), le FCTVA pour la partie des dépenses de fonctionnement réalisées l'année précédente (125 454.29 €), les allocations compensatrices de l'état (pour exonérations TH, TF, TFNB, réforme TP) pour 2 324 098.00 €, les subventions pour les élections (2 855.50 €).

80 252.12 € pour autres produits de gestion courante tels que les revenus des immeubles, location de salles et PASRAU

114.40 € remboursement des intérêts des prêts octroyés aux agents communaux

39 234.55 € en produits exceptionnels dont remboursements de frais pharmaceutiques et médicaux liés à un accident du travail (2 738 €), une aide de 500 € pour acquisition de drapeaux, des remboursements de sinistres (7 458 €), un jugement au T.A. (883 €), des remboursements de frais de réception pour 2 177 €, et des cessions pour 25 425 € (garages, terrains, matériels divers).

- **En opérations d'ordre 7 424.04 €**

Dont 7 424.04 € d'opérations d'ordre liées aux cessions.

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT, nous avons réalisé

- **3 313 628.25 € en dépenses réelles dont**

2 707 229.98 € en dépenses pour les opérations d'équipement : acquisition de matériel, mobilier, informatique et logiciels pour les différents services communaux et les écoles, des travaux de Bâtiments tels que : les travaux de mise en sécurité, PMR et accessibilité, de grosses réparations, installation de la vidéo surveillance, acquisition de terrains, enfouissements, illuminations, aménagements de voirie (ralentisseurs, trottoirs, enrobés etc..), éclairage public, travaux d'aménagement de la Place de la Résistance, rues A. Gourdin, J. Jaurès, de l'égalité, des près, H. Durre...

601 430.57 € pour le remboursement des emprunts

392.70 € pour des remboursements caution instruments de musique

4 575 € pour des prêts octroyés aux agents communaux pour l'amélioration de leur habitat

- **En opérations d'ordre 7 424.04 €** liées aux cessions.

Les **recettes d'investissement** sont quant à elles de :

- **7 854 202.85 € en recettes réelles dont**
 - 3 509 306.51 €** d'excédents de fonctionnement capitalisé
 - 815 307.31 €** de FCTVA sur l'investissement en 2021
 - 6 411.04 €** de taxe d'aménagement
 - 8 281.82 €** qui correspondent au remboursement du capital des prêts octroyés aux agents
 - 886.60 €** pour des encaissements de cautions instruments de musique
 - 3 500 000 €** de nouvel emprunt souscrit
 - 14 009.57 €** de subvention (socle numérique)
- **284 450.51 € en recettes d'ordre** qui correspondent aux amortissements des immobilisations pour 251 601.47 €, et 32 849.04 € d'opérations d'ordre liées aux cessions.

Réalisé Dépenses de fonctionnement 17 921 704.22 €

Réalisé Recettes de fonctionnement 20 649 356.57 €

- **Résultat 2022 de la section de fonctionnement : excédent de 2 727 652.35 €**

Réalisé Dépenses d'investissement 3 321 052.29 €

Réalisé Recettes d'investissement 8 138 653.36 €

- **Résultat 2022 de la section d'investissement : excédent 4 817 601.07 €**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-059-215906033-20230406-2023_0406_7

Document received at the Prefecture of the Seine-Saint-Denis
on 17/04/2023 at 14:00:00
The document is received in the name of the
Maire of the commune of
The document is received in the name of the
Maire of the commune of
The document is received in the name of the
Maire of the commune of

Document received at the Prefecture of the Seine-Saint-Denis
on 17/04/2023 at 14:00:00

Document received at the Prefecture of the Seine-Saint-Denis
on 17/04/2023 at 14:00:00
The document is received in the name of the
Maire of the commune of
The document is received in the name of the
Maire of the commune of
The document is received in the name of the
Maire of the commune of